

Conseil d'administration
Séance du 28 février 2017

Délibération n°2
Portant **approbation du compte financier pour l'année 2016**
et affectation du résultat aux réserves de l'établissement

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'État pour 2017, en date du 24 août 2016,
Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant que le budget est un acte de prévision et d'autorisation, et qu'ainsi les opérations budgétaires sont exécutées dans le cadre des autorisations données par le vote des différentes décisions budgétaires,

Considérant que le compte financier présente et analyse le résultat de fonctionnement, la capacité d'autofinancement, la variation du fonds de roulement ainsi que la situation comptable et financière de l'université de Cergy-Pontoise au 31 décembre 2016,

Considérant que cette année 2016 est marquée par l'intégration dans le compte financier des tableaux réglementaires GBCP,

Considérant le rapport du commissaire aux comptes portant sur la certification des comptes annuels 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

Nombre de membres en exercice : 31	Pour : 26
Nombre de membres présents : 21	Contre : 1
Nombre de membres représentés : 7	Abstention : 1
Membres absents et non représentés : 3	Non participation : 0

Article 1 : arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1450,49 ETPT sous plafond et 158,30 ETPT hors plafond
- 146 716 905 € d'autorisations d'engagement
- 140 224 540 € de crédits de paiement

- 140 667 203 € de prévisions de recettes
- 1 209 897 € de solde budgétaire
- -1 304 180 € de variation de trésorerie
- 2 168 972 € de résultat patrimonial
- 6 398 691 € de capacité d'autofinancement
- 754 139 € de variation de fonds de roulement

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 31	Pour : 27
Nombre de membres présents : 21	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 7	Abstention : 1
Membres absents et non représentés : 3	Non participation : 0

Article premier: décide d'affecter le résultat à hauteur de 2 168 972 € en report.

Article dernier : les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

Le président de l'université,

François GERMINET

Transmis au rectorat le : 27 avril 2017
Notifié le : 28 avril 2017